

# L'agriculture périurbaine française : le réseau Terres en Villes et l'expérience de ses agglomérations

**Serge Bonnefoy**, directeur ADAYG et secrétaire technique ADAYG  
(Association Développement Agriculture Y grenoblois) et Terres en villes (Association agriculture périurbaine)

L'urbanisation est un trait majeur du développement économique et social de la France, comme de l'ensemble des autres pays de l'Union Européenne. Elle se manifeste principalement par l'expansion des régions urbaines qui intègrent dans leur périmètre un nombre toujours plus grand d'espaces ruraux.

Cette mutation, souvent brutale, bouleverse tout autant l'espace urbain que l'espace rural, devenu périurbain. Lorsque cette mutation n'est pas organisée de manière équilibrée, la logique strictement urbaine nie les composantes de l'espace rural. Bien souvent, elle marginalise les activités rurales au seul bénéfice des activités économiques de la région urbaine, et au détriment de son cadre de vie, de son environnement, de son équilibre social et de son patrimoine culturel.

Ainsi, l'agriculture, mais aussi l'activité forestière, qui mettent en valeur la plus grande part de l'espace rural, sont alors gravement perturbées : les exploitations agricoles notamment, généralement de petites structures, sont mal préparées pour affronter ce nouveau défi et finissent par disparaître.

## L'agriculture périurbaine et ses enjeux

L'agriculture périurbaine est très diverse. Elle est déterminée par : l'écosystème local, le type d'histoire urbaine et le type d'histoire agricole. L'agriculture périurbaine présente de nombreux handicaps spécifiques tels que la pression foncière, certains effets de l'organisation urbaine, les surcoûts, l'isolement professionnel et politique... mais aussi des atouts comme la localisation proche d'un bassin de consommation et d'opportunités urbaines. Cependant c'est une agriculture de grande fragilité qui doit se définir entre « agriculture de confort et agriculture des champs »

L'agriculture périurbaine présente aussi de nombreux enjeux pour la ville et le territoire:



En même temps, l'agriculture périurbaine représente de grandes enjeux pour l'agriculture française:

- Elle constitue une part importante de la production de biens et de services agricoles
- Elle joue un rôle de laboratoire et un pôle d'innovation
- Il s'agit d'une agriculture au cœur des questions « agriculture et société » et du croisement filières/territoires

## 2 - L'émergence des politiques agricoles périurbaines en France et le réseau Terres en Villes

### Une lente émergence

- Années 1960: L'Etat et l'Île de France
- Années 1970: La première politique agricole périurbaine locale (région urbaine de Lyon)
- Années 1980: Les expériences locales de référence
- Années 1990: Le retour de l'Etat, le rééquilibrage collectivités/profession, l'idée de réseau.
- Années 2000: Une première diffusion  
La création de Terres en Villes à Perpignan  
Les dispositions périurbaines de la Loi sur le Développement des Territoires Ruraux  
Les démarches auprès de l'Union Européenne

### Le réseau Terres en Villes

Le 15 juin 2000, des élus intercommunaux et des responsables agricoles, ayant mis en place des politiques agricoles périurbaines sur leur territoire, créent "Terres en villes".

Cette association, paritaire entre élus et responsables agricoles, regroupe en juillet 2005 quatorze aires urbaines et des membres associés: Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), Fédération Nationale des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (FN SAFER), Bergerie Nationale.

Ces territoires ont souhaité ainsi mettre en commun leurs expériences pour échanger leur savoir faire, pour promouvoir le rôle et l'intérêt de l'agriculture périurbaine et pour favoriser le développement de telles politiques sur les territoires français et étrangers.



### Missions

1. Echanger les savoir faire entre les membres : Séminaires, cycle de formation, banque d'expériences...
2. Participer au débat sur l'agriculture et la ville : interventions diverses, contribution Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) périurbain, contribution Périmètre d'intervention en faveur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) et étude de préfiguration des Périmètre d'intervention en faveur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité- Direction Générale de la Forêt et des Affaires Rurales (MAPAAR-DGFAR), démarches européennes, partenariat avec la recherche...
3. Expérimenter en commun : projets

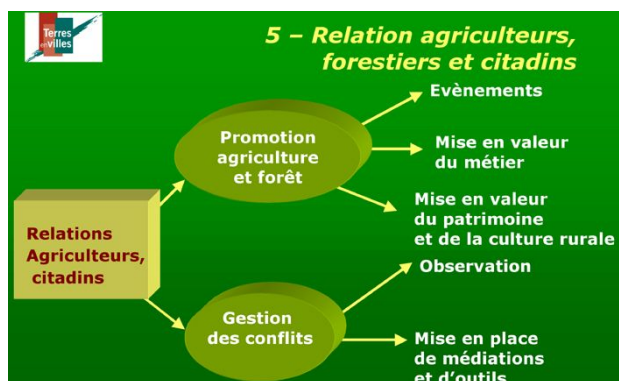
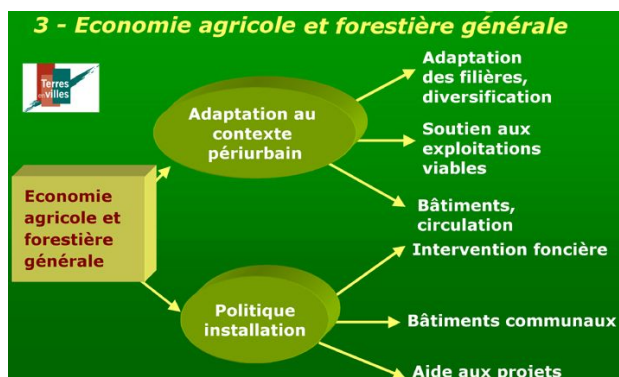
### Les valeurs de Terres en Villes

1. Une approche agricole et forestière d'agglomération
2. Une approche multifonctionnelle qui intègre la dimension économique
3. Une responsabilité partagée entre élus et profession en lien avec les autres acteurs

*Quelles significations ?*

- L'élargissement du champ de l'intercommunalité et des agglomérations,
- La crise agricole et une territorialisation de la politique agricole,
- La prise de conscience des effets de l'étalement urbain et la « mise sur agenda » de la question des espaces ouverts et de la nature en ville.

## Les expériences des agglomérations de Terres en Villes Nos attentes européennes



1. Une reconnaissance de l'agriculture périurbaine et des espaces ouverts dans la politique de développement rural comme dans la politique de cohésion sociale (cf. volet urbain, ex Interreg),
2. Une adaptation des mesures et des législations (organisation de producteurs par exemple) aux spécificités périurbaines
3. La mobilisation de la démarche Leader dans les agglomérations

### Nos actions

1. Des échanges avec Fedenatur, Purple, Arco Latino
2. Un questionnement des agglomérations et la capitalisation des différents partenariats transnationaux
3. Un séminaire sur « Quelles politique européenne pour l'agriculture périurbaine et les espaces ouverts ? » 8 juillet à Grenoble
4. Une résolution Terres en Villes



## « Quelle politique européenne en faveur de l'agriculture périurbaine et des espaces ouverts périurbains ? »

### - Les attentes et premières propositions de Terres en Villes -

Grenoble, le 8 juillet 2005

Terres en Villes considère la préparation de la future programmation européenne comme stratégique pour la protection et la mise en valeur de l'agriculture périurbaine, de la forêt périurbaine et des espaces ouverts des agglomérations françaises et européennes. En effet, le fait urbain et périurbain concerne l'ensemble de l'Union Européenne.

C'est pourquoi Terres en Villes a initié dès fin 2004 sa propre réflexion. Pour cela, elle a mobilisé ses instances, questionné ses membres (Intercommunalités d'Agglomération et Chambres Départementales d'Agriculture), échangé avec les réseaux et institutions européennes engagés dans des réflexions similaires (réseau Purple, Arc Latin, Fédénatur, Comité Economique et Social Européen).

Ces travaux préparatoires ont conduit Terres en Villes à organiser le séminaire de Grenoble et a synthétisé dans cette pré-contribution ses attentes et ses premières propositions. Terres en Villes arrêtera **sa contribution officielle en Novembre 2005.**

### Pour une reconnaissance complète du fait urbain et périurbain en Europe prenant en compte le « rural périurbain »

Alors que le développement urbain et périurbain est un trait majeur du développement européen, les politiques européennes ont par le passé plutôt séparé la question urbaine de la question agricole et rurale aboutissant au paradoxe suivant :

- Les « urbains » renvoient la question agricole et des espaces ouverts périurbains à la politique agricole et de développement rural,
- Les « ruralistes » renvoient cette même question au volet urbain de la politique de développement régional.

Et dans les faits, cette situation paradoxale a conduit à ignorer le problème.

Il s'agit bien aujourd'hui de considérer la ville, l'agglomération et la métropole comme des territoires combinant espaces bâtis et espaces non bâti, activités primaires, secondaires et tertiaires. Il s'agit donc d'adapter les politiques à la réalité du fait urbain et périurbain européen.

### Pour un aménagement du territoire et un développement durable économes de l'espace

Pour Terres en Villes, l'Union Européenne a un rôle fondamental à jouer en la matière:

- En faisant valoir ces principes dans ses propres schémas d'aménagement et de développement,
- En incitant les Etats à harmoniser leurs législations,
- En favorisant les bonnes pratiques..., qui d'ailleurs peuvent s'appuyer sur les lois françaises : SRU, LOADT, Loi sur les territoires ruraux.

## **Pour une prise en compte des spécificités et des handicaps particuliers de l'agriculture périurbaine et des espaces ouverts périurbains**

Soumis à une très forte pression urbaine, les espaces agricoles forestiers et naturels périurbains reculent au-delà du raisonnable. Les exploitations agricoles et sylvicoles sont ainsi confrontées à la hausse du prix du foncier, au morcellement de leur outil de travail générateur de coûts supplémentaires, au développement des conflits d'usage, à l'isolement professionnel..., à un ensemble de contraintes spécifiques qui conduit bien souvent à leur disparition.

C'est encore une situation paradoxale puisque, dans le même temps, émergent des demandes urbaines et sociétales nouvelles : demandes de santé publique et de produits de qualité, demandes de « nature en ville », demandes récréatives, demandes d'identité territoriale et culturelle.

Ces demandes constituent des atouts intéressants pour les activités économiques mettant en valeur les espaces ouverts. Encore faut-il que les agents économiques puissent les saisir !

C'est pourquoi Terres en Villes propose que les politiques européennes et nationales prennent en compte ces spécificités et handicaps particuliers afin de rendre possible l'adaptation des activités à cette donnée nouvelle, une adaptation porteuse d'équilibre et de développement.

## **Pour un soutien bien adapté grâce à une bonne articulation entre les politiques européennes**

Terres en Villes considère que la question agricole, des espaces ouverts périurbains et des espaces naturels périurbains relève de deux grandes politiques européennes :

- La politique agricole commune et son deuxième pilier,
- La politique de cohésion.

*Considérant les propositions de la Commission sur le deuxième pilier de la politique agricole commune,* Terres en Villes demande :

- Que la spécificité de la question agricole et des espaces ouverts périurbains soit clairement reconnue dans les textes européens comme dans le plan stratégique français et ses composantes régionales,
- Que l'agriculture périurbaine soit clairement identifiée comme une priorité pour les sous mesures suivantes:
  - **Axe 1 Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers :**
    - Action d'information et de formation professionnelle pour les personnes actives dans les secteurs agricoles et forestiers,
    - Installation des jeunes agriculteurs,
    - Utilisation des services de conseil par les agriculteurs et les exploitants forestiers,
    - Accroissement de la valeur ajoutée des productions primaires agricoles et forestières.
  - **Axe 2 Aménagement de l'espace :**
    - Des paiements aux exploitants agricoles dans les zones présentant des handicaps autres que ceux des zones de montagne,
    - Des paiements Natura 2000,
    - Un soutien aux investissements non productifs.

- **Axe 3 Diversification de l'économie rurale et qualité de vie en milieu rural :**

- La diversification des activités non agricoles,
- L'encouragement des activités touristiques,
- La protection, la valorisation et la gestion du patrimoine naturel contribuant à un développement économique durable

- **Axe 4 Projet leader**

C'est une priorité absolue pour Terres en Villes de favoriser la réalisation dans les agglomérations de projets Leader centrés sur la mise en valeur des espaces ouverts périurbains et le développement agricole et forestier.

*Considérant les propositions de la Commission sur la politique de cohésion, Terres en Villes demande*

- Que l'objectif 2 « Compétitivité régionale et Emploi » et l'objectif 3 « Coopération territoriale européenne » favorisent l'élaboration de projets de gestion intégrée des espaces ouverts périurbains,
- Que ces objectifs permettent de soutenir les actions en faveur des espaces ouverts non pris en compte dans le deuxième pilier de la PAC : certaines actions environnementales, de sensibilisation des habitants, d'insertion sociale, de tourisme vert...
- Que l'objectif 3 favorise le développement de la coopération européenne et Nord Sud en la matière.

Enfin, pour Terres en Villes, une bonne articulation des deux politiques et des trois fonds que sont le FEADER, le FEDER et le FSE est indispensable à la lisibilité et à la réalisation de programmes intégrés en faveur des espaces ouverts périurbains. Elle passe par l'adoption de règles du jeu claires au niveau européen et national.

**Pour une implication forte des agglomérations et de leurs acteurs**

A condition bien sûr que les agglomérations montrent l'exemple en prenant en compte l'ensemble des composantes de leur territoire et en intégrant la question de l'agriculture et des espaces ouverts périurbains à leur projet de territoire, l'agglomération et ses acteurs seront les porteurs de projets locaux de cette politique.

C'est pourquoi Terres en Villes réaffirme que la démarche Leader est fondamentale et qu'elle souhaite favoriser son développement si celle-ci est retenue. Par ailleurs, Terres en Villes réaffirme son souhait que la contractualisation de ses différentes politiques puisse établir un lien avec les régions qui probablement joueront un rôle nouveau dans ses politiques européenne.